

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**DES DECISIONS**

**SEANCE DU 11 FEVRIER 2020**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49 60 29 32

## ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil .....	49
Nombre de Conseillers en exercice .....	49
Présents.....	32
Absents représentés .....	10
Absents excusés .....	5
Absents non excusés .....	2

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE ONZE FEVRIER à DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 5 février 2021 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

## ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

### **PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mme SEBAIHI, MM. PECQUEUX, BERTOUT-OURABAH, Mme OUDART, M. GASSAMA, Mme CHOUAF, MM. PRIEUR, SPIRO, Mme KIROUANE, M. QUINET, Mme MISSLIN, adjoints au Maire.

Mmes GILIS, DORRA (à partir du vote du vœu 1), Mmes LALANDE, BLONDET, M. MRAIDI, Mmes MEDDAS, BOUFALA, MM. MALHEIRO, GUESMI, Mmes HALLAF-ISAMBERT, FREIH BENGABOU, MM. MASTOURI, BAMBA (à partir du vote du Compte rendu des débats), BADI (jusqu'au vote du point 12), Mmes DIARRA (à partir du vote du vœu 1), MACALOU (à partir du vote du vœu 1), LE FRANC, OUABBAS, MM. FOURDRIGNIER (à partir de la question), BOUILLAUD, AUBRY (à partir de la question), HARDOUIN, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

### **ABSENTS REPRESENTES**

Mme LERUCH, Adjointe au Maire, représentée par M. PRIEUR,  
M. BUCH, Adjoint au Maire, représenté par Mme OUDART,  
Mme DUMABIN DELAFOY, Adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,  
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO  
M. FAVIER, conseiller municipal, représenté par Mme KIROUANE,  
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,  
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,  
Mme MEDEVILLE, conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN,  
M. DANSOKO, conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,  
M. BADI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD (à partir du vote du point 13).  
Mme KAAOUT, conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN (jusqu'à la question).

### **ABSENTS EXCUSES**

M. MOKRANI, conseiller municipal,  
M. BAMBA, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
Mme DIARRA, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte rendu des débats),  
Mme MACALOU, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte rendu des débats).

### **ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, conseillère municipale,  
Mme LE FRANC, conseillère municipale, (à partir du vote du vœu 1),  
Mme OUABBAS, conseillère municipale, (à partir du vote du vœu 1),  
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, (à partir du vote du vœu 1),  
M. BOUILLAUD, conseiller municipal, (à partir du vote du vœu 1),  
M. AUBRY, conseiller municipal (à partir du vote du vœu 1).  
M. HARDOUIN, conseiller municipal, (à partir du vote du vœu 1),  
Mme BOULKROUN, conseillère municipale, (à partir du vote du vœu 1).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.  
(39 voix pour et 3 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mme LE FRANC)

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 10 décembre 2020.

(37 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, HARDOUIN, Mmes LE FRANC, KAAOUT, BOULKROUN)

/ ENTEND la réponse apportée par Monsieur le Maire à la question posée par Bernard Prieur (Tiers citoyen), Ratiba Meddas (CCI), Sarah Misslin (PCF), Clément Pecqueux (Génération.S), Sabrina Sebähi (EELV) et Alain Buch (Ensemble !), relative à la tribune publiée sur les réseaux sociaux le 1<sup>er</sup> février 2021 par Monsieur Sébastien Bouillaud, intitulée « Ivry, Ville messagère de la division ».

(pas de vote)

*Suspension de séance (10 min)*

/APPROUVE le vœu présenté par Sarah Misslin (PCF) et Sabrina Sebähi (EELV) au nom de la Majorité municipale « Ensemble pour Ivry », relatif à la décriminalisation de l'usage des drogues.

(unanimité)

/APPROUVE le vœu présenté par Sabrina Sebähi (EELV) au nom de la Majorité municipale « Ensemble pour Ivry », relatif à un moratoire sur le déploiement de la 5G à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

1/ VALIDE la mise en place du dispositif de bons d'achat visant à soutenir le commerce ivryen de proximité suite à la crise sanitaire et économique liées à la lutte contre la Covid-19, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la plateforme relative à la mise en place de l'opération de bons d'achat à hauteur de 50 000 € et APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € au CCAS d'Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

2/ PREND ACTE du bilan du premier partenariat 2019-2020, avec l'association BIOCYCLE, DEMANDE à l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre de mettre en œuvre cette action et de procéder au versement d'une subvention à l'association d'un montant de 18 000 € au titre de la compétence « déchets » et PRECISE que cette dépense sera financée à travers le Fonds de Compensation des Charges Transférées.

(unanimité)

3/ AUTORISE le Maire à déposer un dossier de financement auprès de la Région Ile-de-France pour le projet de Garderie Ephémère, visant à apporter une solution d'accueil collectif au sein d'une structure de proximité pour les enfants des parents participants à des ateliers sociolinguistiques pré-emploi (parcours d'insertion).

(unanimité)

4/ AUTORISE le Maire à signer la convention relative à la création d'un Centre Ambulatoire de Dépistage Antigénique en partenariat avec l'association Equipe Médicale Ivryenne 94.

(unanimité)

5/ APPROUVE la convention de partenariat entre Les Talens Lyriques, le collège Henri Wallon, l'école Anton Makarenko, le collège Georges Politzer, le Conservatoire municipal de musique et de danse de la ville d'Ivry-sur-Seine et le théâtre Antoine Vitez, relative au projet artistique comédie-ballet « Le Bourgeois Gentilhomme ».

(unanimité)

6/ APPROUVE la convention financière avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry et PRECISE que le montant de la subvention communale allouée pour l'année 2021 s'élève à 740 659 €.

(unanimité)

7/ APPROUVE la vente à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) de l'ensemble immobilier, sis lieudit Le Bréau 77190 Villiers en Bière, composé de dépendances d'une surface bâtie totale de 1076 m<sup>2</sup> environ, INDIQUE que cette cession s'effectue au prix de 1 039 000 € net vendeur et PRECISE que les frais de mutation en sus du prix de vente seront à la charge de l'acquéreur.

(unanimité)

**8/ APPROUVE** la proposition relative à la prolongation d'une année (soit jusqu'au 15 mai 2021) du plan mercredi et du projet éducatif de territoire (PEDT) avec la Préfecture du Val-de-Marne, la Direction Académique de l'Education Nationale, la caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne  
(unanimité)

**9/ PREND ACTE** de la désignation des membres du Conseil municipal représentant la Commune au sein des conseils d'administration des établissements privés du 1er degré d'Ivry-sur-Seine, Jean XXIII et Notre-Dame de l'Espérance :

ECOLES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES SUPPLEANTS	TITULAIRES SUPPLEANTS
JEAN XXIII	Fabienne Oudart	Claire Blondet
NOTRE-DAME DE L'ESPERANCE	Fabienne Oudart	Claire Blondet

(unanimité)

**10a/ PREND ACTE** du rapport 2020 sur la situation en matière de développement durable.  
(unanimité)

**10b/ PREND ACTE** du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes établi sur la base des données disponibles de l'année 2020 et DECIDE d'adopter les 6 recommandations pour une communication égalitaire, à savoir :

1. Donner des noms de femmes aux rues, équipements et espaces publics ;
2. Remplacer les terminologies discriminantes par des mentions égalitaires dans les documents administratifs ;
3. Décliner les noms de métiers, grades, titres et fonctions au féminin ;
4. Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ;
5. Bannir les stéréotypes dans la communication visuelle ;
6. Accompagner vers l'usage du langage inclusif.

(unanimité)

**10c/ PREND ACTE** du rapport relatif aux orientations budgétaires précédant l'examen du budget primitif 2021.  
(unanimité)

**11/ ANNULE** et REMPLACE la délibération du 10 décembre 2020 portant ouverture des crédits d'investissement pour la période allant jusqu'au vote du budget primitif 2021 du budget principal et AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour le budget principal, dans la limite de 10 100 000 € pour tous types d'immobilisations spécifiées.  
(unanimité)

**12/ ABROGE** la délibération du 11 avril 2019 dénommant la nouvelle allée « Charlotte Guillard » et DECIDE de dénommer allée « Jacques Lalôé » la future voie piétonne, aménagée entre le boulevard du Colonel Fabien, l'avenue de l'Industrie et la rue Maurice Gunsbourg.  
(unanimité)

**13/ MODIFIE** la délibération du 9 juillet 2020, suite à des ajustements dans la mise en œuvre du dispositif de la Période de Préparation au Reclassement (PPR) et APPROUVE la nouvelle convention type de mise en œuvre de la Période de Préparation au Reclassement.  
(unanimité)

**14/ DECIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, la création des emplois suivants :

- 1 emploi d'agent de maîtrise,
- 1 emploi d'attaché,
- 2 emplois de rédacteur,
- 3 emplois de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,

- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 5 emplois d'adjoint administratif,
- 1 emploi d'agent social,
- 1 emploi d'assistant socio-éducatif de 2<sup>ème</sup> classe,
- 2 emplois de masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste territorial de classe normale.

Et DECIDE, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, la suppression des emplois suivants :

- 2 emplois de technicien,
  - 3 emplois de rédacteur,
  - 3 emplois d'adjoint administratif,
  - 1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- (unanimité)

**15/ APPROUVE** la convention à passer avec le Port Autonome de Paris, fixant la répartition des charges pour l'entretien des espaces extérieurs ouverts au public de la promenade publique au droit du port industriel d'Ivry-sur-Seine (zone aval) et de la zone d'animation et de loisirs (zone ICAL).

(unanimité)

**16/ APPROUVE** la mise en œuvre du vote électronique au sein de l'assemblée délibérante et le recours à la solution technique « Assemblée Online » proposée par le prestataire Quizzbox et APPROUVE la modification de l'article 19 de son règlement intérieur, comme suit :

*« Article 19 - Le vote*

*Une fiche de vote listant l'intégralité des délibérations inscrite à l'ordre du jour est transmise à l'ensemble des conseiller.e.s municipaux en début de séance.*

*Le vote à main levée ou par voie électronique est utilisé uniquement pour les points stratégiques débattus en conseil. Les votes relatifs aux points non débattus sont indiqués par les conseillers sur leur fiche de vote. Lorsqu'il a lieu, le vote exprimé à main levée ou par voie électronique prévaut sur la fiche de vote.*

*En cas de vote par procuration, le conseiller mandataire exprime clairement un vote distinct pour son mandant, à main levée ou par voie électronique, et, le cas échéant, dépose un second bulletin dans l'urne.*

*Le vote à main levée et le vote par voie électronique sont les modes de votation ordinaires au choix du Président de séance.*

*Dans tous les cas, le résultat est constaté et proclamé par le Président de séance.*

*Aucun conseiller ne peut obtenir ni prendre la parole pendant le déroulement d'un vote.*

*Il peut être autorisé par la suite par le président de séance à exprimer une explication de vote pendant une durée raisonnable. »*

(39 voix pour et 1 nr prend pas part au vote : Mme OUDART)

**17 MODIFIE** l'article 2 de la précédente délibération du 8 octobre 2020 en ces termes :

*« PRECISE que les caractéristiques de l'emprunt consenti sont détaillées dans le contrat de prêt N° 109228 ci-annexé, et faisant partie intégrante de la présente délibération et décomposé, comme suit :*

- Ligne de prêt CPLS N° 5357752 d'un montant de 76 875 €,
- Ligne de prêt PLAI N° 5357755 d'un montant de 332 757 €,
- Ligne de prêt PLAI Foncier N° 5357754 d'un montant de 422 868 €,
- Ligne de prêt PLS N° 5357759 d'un montant de 67 771 €,
- Ligne de prêt PLS Foncier N° 5357758 d'un montant de 202 964 €,
- Ligne de prêt PLUS N° 5357756 d'un montant de 937 887 €,
- Ligne de prêt PLUS Foncier N° 5357757 d'un montant de 1 293 042 €,
- Ligne de prêt Booster N° 5357753 d'un montant de 330 000 €. »

Et PRECISE que toutes les autres dispositions de la délibération du 8 octobre 2020 demeurent inchangées.

(unanimité)

**18/ MODIFIE** l'article 2 de la précédente délibération du 8 octobre 2020 en ces termes :

« *PRECISE* que les caractéristiques de l'emprunt consenti sont détaillées dans le contrat de prêt N° 110338 ci-annexé, et faisant partie intégrante de la présente délibération et décomposé, comme suit :

- Ligne de prêt CPLS N°5372839 d'un montant de 309 317 €,
- Ligne de prêt PLAI N°5372837 d'un montant de 328 708 €,
- Ligne de prêt PLAI Foncier N°5372836 d'un montant de 505 787 €,
- Ligne de prêt PLS N°5372834 d'un montant de 166 733 €,
- Ligne de prêt PLS Foncier N°5372835 d'un montant de 491 672 €,
- Ligne de prêt PLUS N°5372833 d'un montant de 1 051 347 €,
- Ligne de prêt PLUS Foncier N°5372832 d'un montant de 1 539 809 €,
- Ligne de prêt PHB 2.0 N°5372838 d'un montant de 243 000 €,
- Ligne de prêt Booster N°5372831 d'un montant de 405 000 €. »

Et *PRECISE* que toutes les autres dispositions de la délibération du 8 octobre 2020 demeurent inchangées.  
(unanimité)

**19/ ACCORDE** la garantie communale à l'ESH COALLIA HABITAT à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N°115185 d'un montant de 444 026 €, qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'un prêt transfert de patrimoine de la résidence sociale de 86 logements sociaux sise 68, rue Jean Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**20/ MODIFIE** l'article 2 de la précédente délibération du 9 juillet 2020 en ces termes :

« *PRECISE* que les caractéristiques de l'emprunt consenti sont détaillées dans le contrat de prêt N°107574 ci-annexé et faisant partie intégrante de la présente délibération et décomposé, comme suit :

- Ligne de prêt PAM éco-prêt N° 5317632 d'un montant de 1 365 000 €. »

Et *PRECISE* que toutes les autres dispositions de la délibération du 9 juillet 2020 susvisée demeurent inchangées.  
(unanimité)

**21/ DEMANDE** à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre d'engager la procédure de modification avec enquête publique du Plan local d'urbanisme de la Ville.

(36 voix pour et 4 abstentions : Mmes SEBAIHI, FREIH BENGABOU, MM. GUESMI, MASTOURI)

**22/ APPROUVE** la convention partenariale de consolidation financière avec l'EPA ORSA, l'Etat, le Conseil départemental et les autres collectivités, couvrant les besoins en fonds de roulement de fonctionnement et d'investissement dans le cadre du projet d'aménagement du Territoire.

(unanimité)

**23b/ APPROUVE** le compte-rendu annuel au titre de l'année 2019 relatif à la ZAC Ivry-Confluences, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes, et un tableau des acquisitions foncières.

(23 voix pour, 4 voix contre : Mmes SEBAIHI, FREIH BENGABOU, MM. GUESMI, MASTOURI et 13 abstentions : M. RHOUMA, Mme CHOUAF, M. MRAIDI, Mme MEDDAS, MM. BERTOUT OURABAH, GASSAMA, KHALED, DANSOKO, BAMBA, Mmes BOUFALA, MACALOU, DIARRA, GILIS)

**24/ PREND ACTE** de la désignation du représentant de la Ville pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SCIC HLM SOCOMA :

REPRESENTANT
- Philippe BOUYSSOU

(unanimité)

**25/** EMET un avis favorable à l'activité de stockage d'archives de photographies et de films exploitée 2 à 8, route du Fort à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**26/** APPROUVE les termes de la convention relative à la répartition de la maîtrise d'ouvrage, à passer avec le Département du Val-de-Marne dans le cadre de la réalisation d'un city-stade aux abords du collège Molière à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**27/** APPROUVE l'extension, à partir d'avril 2021, du stationnement payant à l'ensemble du linéaire de la RD5 (avenue de Verdun et boulevard de Stalingrad) ainsi que dans l'impasse des Hautes Bornes selon des modalités analogues à celles en vigueur dans les zones vertes et orange des autres quartiers de la Ville, DIT que les dates d'effet, périmètres et zonages seront définis par arrêtés, MODIFIE l'intitulé du secteur résidentiel « Petit-Ivry » défini au titre de la tarification résidentielle du stationnement en « Petit-Ivry - Plateau » et PRECISE que les voies précitées concernées par l'extension sont incluses dans le secteur résidentiel « Petit-Ivry - Plateau ».

(28 voix pour, 12 voix contre : M. RHOUMA, Mme CHOUAF, M. MRAIDI, Mme MEDDAS, MM. BERTOUT  
OURABAH, GASSAMA, KHALED, DANSOKO, BAMBA, Mmes BOUFALA, DIARRA, MACALOU)

**28/** TRANSFERE au SIGEIF, la compétence portant sur l'installation et l'exploitation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) sur la voie publique, ainsi que l'achat de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures et APPROUVE la convention détaillant les conditions administratives, techniques et financières attachées à l'exercice de cette compétence par le SIGEIF.

(unanimité)

**29/** APPROUVE la délibération du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) autorisant l'adhésion de la commune d'Ormesson-sur-Marne (94) au titre des compétences d'autorité organisatrice des services publics de distribution de gaz et d'électricité.

(unanimité)

**30/** CONFIRME la décision du 22 novembre 2018 approuvant la mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur l'ensemble du territoire ivryen, DIFFERE sa première mise en application au 30 septembre 2021 pour les véhicules non-classés, Crit'air 4 et 5, en autorisant le Maire à prendre l'arrêté idoine, et APPROUVE la convention entre la Ville et la Métropole du Grand Paris simplifiant la mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE)

(27 voix pour, 1 voix contre : M. RHOUMA et 12 abstentions : MM. GASSAMA, MRAIDI, DANSOKO, SPIRO,  
BERTOUT-OURABAH, KHALED, Mmes BOUFALA, CHOUAF, HALLAF-ISAMBERT, PIERON, MEDDAS, DIARRA)

**31/** DECIDE l'adhésion de la ville d'Ivry-sur-Seine à l'association La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour la compétence « Réseaux de chaleur et de froid ».

(unanimité)

**32a/** PREND ACTE du rapport annuel de la société Energivry, délégataire du service public de chauffage urbain d'Ivry-sur-Seine, pour l'exercice 2018/2019.

(unanimité)

**32b/** PREND ACTE du rapport annuel de la société Géotelluence, délégataire du service public de chauffage urbain d'Ivry-sur-Seine, pour l'exercice 2019.

(unanimité)

**33a/** APPROUVE, l'avenant n° 13 et le nouveau règlement de service à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain du Centre-ville, la convention tripartite de fourniture de chaleur par Géotelluence à Energivry, et la convention tripartite de réalisation du réseau de distribution de chaleur de la ZAC Gagarine-Truillot.

(unanimité)

**33b/** APPROUVE l'avenant n° 5 et le nouveau règlement de service à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain d'Ivry-Port Centre.

(unanimité)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 16 septembre au 30 novembre 2020.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 1H45

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

M. BERNARD

P. BOUYSSOU